

Résolution présentée par la délégation de la

Namibie

Thème droit politique et sociaux

Concerne la protection des mineurs

L'assemblée générale,

Constatant les défis importants auxquels sont confrontés les mineurs en Namibie, notamment en ce qui concerne leur éducation, leur santé et leur protection juridique,

Étant convaincu de l'impératif de garantir un avenir meilleur aux enfants namubiens, en veillant à leur bien-être et à leur épanouissement,

Estimant que la Namibie doit mettre en place des politiques et des mesures concrètes pour garantir la sécurité et le développement intégral des mineurs,

Lamentant les conditions précaires dans lesquelles vivent de nombreux mineurs en Namibie, exposés à la pauvreté, à la violence et à l'exploitation,

Redoutant les conséquences néfastes que ces difficultés pourraient avoir sur l'avenir de la jeunesse namibienne et sur le développement du pays,

Choquée par le nombre élevé de mineurs victimes d'abus, de négligence et d'exploitation en Namibie,

Propose afin de permettre à tous les enfants de Namibie de vivre en sécurité et dans la paix :

- À renforcer la protection des mineurs en Namibie en mettant en œuvre des programmes éducatifs, notamment en encourageant des activités sportives, artistiques et culturelles qui favorisent le développement physique et mental des enfants.
- La mise en place de politiques de santé adaptées en garantissant un accès équitable aux services de santé pour tous les mineurs namubiens, y compris des campagnes de sensibilisation sur la prévention des maladies et la promotion d'une alimentation saine.
- La nécessité de mettre en place des politiques et des mesures spécifiques pour prévenir les abus sexuels sur les mineurs, y compris la sensibilisation des communautés, la formation des professionnels de la santé et de l'éducation, et des mécanismes efficaces pour signaler et traiter les cas d'abus sexuels, tout en protégeant la confidentialité des victimes.

Le texte français fait foi...